

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION DU RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN
COMMUN DE LA VILLE DE QUÉBEC

SECTION I

NATURE ET DESCRIPTION DES DÉPENSES ET DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à réaliser le Réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec sur le territoire de l'agglomération de Québec.
- 2.** Le projet inclut toutes les activités nécessaires à la réalisation du Réseau structurant de transport en commun. Ces activités incluent notamment, et sans limitation, l'embauche et/ou le louage du personnel, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, de tout droit de propriété et de toute permission ou de quelque autorisation requis. Ces activités comprennent également la réalisation de divers ouvrages connexes, l'acquisition de tout bien de toute nature ainsi que la réalisation de travaux de toute nature pour ce faire. Les travaux peuvent être réalisés tant en régie que par des firmes ou des entrepreneurs privés. Ces activités incluent également le versement de toute subvention, aide et contribution financière nécessaires à la réalisation du projet.
- 3.** Le projet comprend également le versement de tout montant au RTC par la ville relativement au remboursement découlant des droits et obligations de la Société de transport de Québec en regard de toute décision prise par cette dernière relativement à la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la ville depuis le 1^{er} janvier 2018, le tout conformément à la loi.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais et honoraires engagés par la ville en raison de tout litige découlant de la réalisation du Réseau structurant de transport en commun, de même que toute somme requise pour acquitter un jugement final pouvant résulter d'un tel litige, en capital, intérêts, indemnités additionnelles et frais de justice.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet, des services professionnels et techniques, du personnel requis, des frais de gestion du projet et toutes autres dépenses ou travaux visés aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 3 084 700 000 \$.

TOTAL : 3 084 700 000 \$

Annexe préparée le 3 juin 2020 par :

Manon Gauthier, directrice du contrôle du projet
Bureau de projet du Réseau structurant
de transport en commun